

Paris, le 15 octobre 2025

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 15 octobre 2025

RÉSOLUTION N°1
DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SIÉGEANT A LA COMMISSION DE
DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 28 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Elit :

Monsieur Raphaël CHARPENTIER

à compter de ce jour en tant que membre de la commission de déontologie.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 18 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions des membres présents ou représentés.



Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 15 octobre 2025

RÉSOLUTION N°2
VALIDATION DES LIBERALITÉS ACCEPTÉES
PAR LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES
POLITIQUES

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

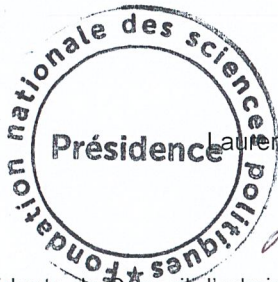
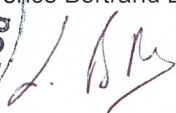
Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1^{er}, 21 et 23,

Vu la résolution du Conseil d'administration du 11 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er} : De valider, dans le cadre des délégations de pouvoirs qu'il a consenties à la Présidente, en application de la résolution du 11 décembre 2019, les libéralités acceptées par la Fondation et présentées dans la note synthétique qui lui a été remise.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention des membres présents ou représentés.

 Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP